

14 janvier 2011 06h00 | Par pierre-manuel Réault

Périgueux

Les antennes relais montrées du doigt

(article de Sud Ouest / lien direct :

<http://www.sudouest.fr/2011/01/14/les-antennes-relais-montrees-du-doigt-289766-661.php>)

Le collectif Priartém, doutant de l'innocuité des ondes, demande au maire d'appliquer le principe de précaution.

« Nous ne sommes ni des intégristes, ni de simples contestataires. » Le collectif Priartém (1) ne veut pas bannir les antennes relais et les téléphones portables de notre univers. Ses membres, une trentaine, se battent à Périgueux contre la concentration des antennes sur certains quartiers, notamment sur une tour HLM à La Grenadière à Périgueux, et autour des zones sensibles comme les crèches, les écoles ou les maisons de retraite. Il en va, assurent-ils, de la santé publique car un nombre grandissant d'études remet en cause l'idée de l'innocuité des ondes produites par les antennes dans notre paysage urbain.

« J'ai dû déménager »

Ils en veulent pour preuve les déboires de Françoise Andrieux, membre du collectif. « J'ai dû déménager parce que je suis électro-sensible, explique cette enseignante de 48 ans. J'habitais rue Lafayette. Lorsqu'une antenne relais a été installée, j'ai commencé à ressentir des troubles : forts maux de tête, nausées, vertiges, insomnies... Un spécialiste parisien a déterminé que je souffrais du syndrome d'intolérance au champ magnétique. »

Le collectif, qui demande au maire d'appliquer le principe de précaution, aurait aimé trouver au sein de la municipalité une oreille plus attentive. « Quand il était dans l'opposition, Michel Moyrand attirait l'attention de Xavier Darcos sur la nécessité d'une vigilance particulière face à la multiplication des antennes. Aujourd'hui il parle de construction intellectuelle à propos de l'électro-sensibilité et de nouvelles antennes ont été installées à La Grenadière ou au-dessus de l'Etap Hôtel, à moins de 100 mètres d'une crèche. Nous tenons à lui rappeler que cette maladie est reconnue depuis peu par l'Organisation mondiale de la santé. »

Pour déminer ce dossier, la municipalité avait créé une commission consultative. Mais observant que les antennes relais ne cessaient de pousser à Périgueux, Priartém refuse désormais d'y siéger.

(1) Pour une réglementation des implantations d'antennes relais de téléphonie mobile, 05 53 07 25 02.